

La stratégie du garde-manger

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1977)**

Heft 432

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1018945>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La stratégie du garde-manger

Les crises du pétrole, du sucre et du riz, avec les dimanches sans voitures et les ruées des ménagères, ont passablement fait réfléchir à Berne. Non pas sur l'opportunité de l'initiative de Berthoud ou sur la nécessité de mieux informer les consommateurs; encore moins sur les moyens de contrer les pressions, spéculations et autres manipulations sur les marchés mondiaux des produits énergétiques et des denrées alimentaires de base. Surtout pas! Non, à Berne, on a réfléchi en termes de sécurité des approvisionnements, d'indépendance vis-à-vis de fournisseurs étrangers donc peu sûrs, bref, de défense nationale économique.

Economie de guerre économique

Séances, rapports, prévisions et même simulations par ordinateur ont finalement abouti à un projet de modification de l'article constitutionnel 31 bis, alinéa 3, litt. (e). Dans sa teneur actuelle, ce texte, d'ailleurs non prévu à l'origine par les « articles économiques » de 1937, autorise la Confédération à déroger au principe de la liberté du commerce et de l'industrie, et cela « pour prendre des mesures de précaution en vue du temps de guerre ». On a vu depuis lors que les conflits armés n'étaient plus seuls à mettre en cause l'approvisionnement de notre pays, et que d'autres genres d'affrontements, non pas militaires mais économiques, pouvaient avoir des effets sensibles sur l'ensemble de la planète, y compris sur le paradisiaque îlot helvétique.

Or donc, il s'agit désormais de voir la Confédération prendre des mesures de précaution en matière de défense nationale économique et, de façon

générale, « assurer l'approvisionnement du pays en marchandises indispensables et les prestations de service d'importance vitale ». Tel est le projet solennellement mis en consultation vendredi dernier par le conseiller fédéral Brugger, dont c'était un peu le testament, assisté de l'industrie privée, représentée par le délégué à la défense nationale économique et économiste-maison chez Ciba-Geigy (M. O. Niederhauser, par ailleurs président de Balair et de la Chambre de commerce tchécoslovaque en Suisse) et de l'agriculture, représentée par le Vaudois et paysan du dimanche J.-Cl. Piot, directeur de la puissante Division de l'agriculture, laquelle assure notamment le secrétariat de l'Office de guerre pour l'alimentation.

Toujours la patate

J.-Cl. Piot a présenté quelques-uns des éléments non secrets de la planification alimentaire suisse. Héritière du plan Wahlen, la planification en question a pour but d'améliorer, et finalement d'assurer l'autonomie alimentaire du pays. Ce n'est pas un mince problème, puisque l'agriculture suisse, pourtant super-rationalisée, couvre actuellement environ le 60 % des besoins en calories de la population. Pour hisser cette proportion à 100 %, le plan prévoit trois campagnes, pendant lesquelles les réserves seront entamées, les surfaces cultivées augmenteront de plus d'un tiers, les têtes de bétail tomberont par centaines de milliers, et surtout les rations quotidiennes accordées à chaque habitant seront ramenées du luxueux niveau de 3300 kcal. à 2400 kcal. Parallèlement l'apport en substances nutritives se modifiera sensiblement, notamment au détriment des matières grasses (applaudissements sur les bancs des diététiciens) et au profit des hydrates de carbone (bruits et mouvements divers sur les mêmes bancs).

Comme ce bon M. Wahlen, l'ordinateur du Poly de Zurich est arrivé à la conclusion que « le ravitaillement de notre pays ne peut être assuré que grâce à la pomme de terre », comme telle et pour la panification. D'où une augmentation prévue de

242 % des surfaces consacrées à la patate, pour laquelle on le sait la Suisse assure déjà une production dépassant ses propres besoins. Il n'empêche que les cultures sarclées (betteraves sucrières, pommes de terre, maïs en grains) ont un rendement de quatre à six fois meilleur que celui de la production laitière — pour ne rien dire de

RATIONS JOURNALIÈRES PAR HABITANT

(moyenne de sept catégories de consommateurs)

	Moyenne de la campagne 1973-1974	Trois campagnes après l'introduction du plan
Kilocalories	3281	2370
Protéines	88 g	75 g
Matières grasses	153 g	62 g
Hydrates de carbone	373 g	384 g

TERRES OUVERTES

	Hectares	Indice (1945 = 100)
Année 1939	213 981	60
Année 1945	355 249	100
Plan Wahlen	504 812	142
Plan 1967	424 000	119
Année 1975	264 880	75
Troisième campagne après l'introduction du plan alimentaire	365 000	103

la production animale, grande dévoreuse d'énergie et de concentrés importés.

C'est un fait que la planification alimentaire tombe bien, et que l'agriculture des temps de paix va y trouver à coup sûr des arguments frappants pour réclamer l'extension des surfaces cultivées, et surtout l'augmentation des prix. Son importance pour la défense nationale économique prenant le pas sur sa contribution à la protection de l'environnement si complaisamment évoquée ces